



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO U-005-04 AYANT POUR BUT DE CORRIGER LES COQUILLES, OMISSIONS, ERREURS OU ÉLÉMENTS POUVANT ENGENDRER DES CONTRADICTIONS OU INCOHÉRENCES RELEVÉS AU RÈGLEMENT U-005 RELATIF AU ZONAGE**

### Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO U-005-04 AYANT POUR BUT DE CORRIGER LES COQUILLES, OMISSIONS, ERREURS OU ÉLÉMENTS POUVANT ENGENDRER DES CONTRADICTIONS OU INCOHÉRENCES RELEVÉS AU RÈGLEMENT U-005 RELATIF AU ZONAGE**

Le présent projet de règlement vise également à corriger les éléments pouvant engendrer des contradictions et un manque de cohérence à la suite de la refonte et à l'harmonisation des règlements de zonage Ville-Paroisse ayant eu lieu en 2025.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 juin 2026 à compter de 18 heures, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 8 juin 2026

La greffière,



FLAVIE ROBITAILLE